

BULLETIN MUNICIPAL

Infos Janvier 2018



& La Vie Municipale
La Vie Associative

Flash sur 2017



Journée des Déportés - Avril 2017



Commémoration du 8 Mai 2017



Médaillés du travail - Mai 2017



Installation d'une borne électrique - Juin 2017



Kermesse des TAP - Juin 2017



Kermesse des écoles - Juin 2017



Remise des ouvrages aux CM2 - Juin 2017

Sommaire

La Vie Communale

Conseils Municipaux
Recette de cuisine
État Civil
Déchetterie de Duclair
Bibliothèque Municipale
École (TAP)
Travaux
L'AD' PA
Ferme de la Résistance
Fête de la moisson
Repas des Aînés
Le concours des Jardins Fleuris
Le 11 Novembre - Armistice 1918
Le goûter de Noël de nos Aînés
Collecte Samu Social
Vœux de la municipalité au personnel communal
Vœux de la municipalité

p.4
p.17
p.18
p.19
p.19
p.22
p.25
p.34
p.37
p.39
p.40
p.41
p.42
p.43
p.44
p.45
p.46

La Vie Associative

Association Féminine de Saint-Paër
Association Gymnastique de Saint-Paër
Association Parents d'Élèves de Saint-Paër
Association Saint-Paër en fête
ASL Saint-Paër Football
1Foteam Club Informatique de Saint-Paër
Club de Sculpture
30 Bornes 2018

p.48
p.49
p.50
p.51
p.52
p.53
p.54
p.55

Inondation du 10 Mai 2000

p.56

2018



La Vie Communale

Conseils Municipaux

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 AOÛT 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 25 Août à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Valère HIS, maire.

Étaient présents : Madame Carole MORETTI, Monsieur Bernard MAUROUARD, Monsieur Arnaud NICOLLE, Madame Catherine CAZIER, Monsieur Gilbert DELAUNE, Madame Laure DEMANNEVILLE, Monsieur Jean-Marie PREVOST, Madame Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE, Madame Muriel SELLIER, Monsieur Jean-Paul GODARD, Madame Amélie DANTAN, Monsieur Hervé GRIBOUVAL, Monsieur Luc THIBAudeau

Étaient absents excusés :
Madame Sylvie VINCENT ayant donné pouvoir à Monsieur Valère HIS,

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé GRIBOUVAL

I) APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 07/07/2017.
Les membres du Conseil Municipal valident le compte rendu à l'unanimité.

II) TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU COMMERCE LOCAL

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Considérant la proposition de la commission finances du 24 janvier 2017 de présenter un projet de travaux liés à l'amélioration et au soutien du commerce local, afin de dynamiser le centre bourg et dans l'intérêt des habitants de Saint Paër en agrandissant ainsi la surface de vente par la création d'un service de restauration, Considérant les différents devis des entreprises pour un montant total de 69 225,40 € TTC, Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2017 au chapitre 23 (immobilisation en cours) article 2313 (constructions), Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider le projet de travaux d'amélioration et de soutien du commerce local
- D'approuver le coût prévisionnel des travaux pour un montant total de 69 225,40 €
- De solliciter le fonds d'aide parlementaire
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

III) CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Suite à la demande effectuée auprès des services de Pôle Emploi début juillet pour le recrutement d'un agent d'animation en remplacement de Sandie MALLARD et suite à l'accord obtenu, il est demandé aux membres du conseil municipal de valider le recrutement d'un agent pour le 1^{er} septembre. Carole MORETTI explique le déroulement du recrutement et les motivations du choix de la personne recrutée à ce poste ; en effet, l'implication et la motivation de la candidate correspondent au profil recherché et à la capacité d'adaptation nécessaire.

Monsieur GODARD demande sur quelle durée est le contrat. Madame MORETTI précise que l'agent a pu faire l'objet d'un recrutement en contrat unique d'insertion sur 12 mois.

Monsieur le Maire précise que les temps d'Activités Périscolaires, pour lesquels il convient d'affecter un nombre d'agents d'animation important, pourraient ne pas perdurer pour 2018/2019.

Carole MORETTI ajoute que cette réflexion sera menée en fonction de la MJC de Duclair ; il sera difficile d'adopter un autre rythme que celui de la Maison des Jeunes qui assure la garde des enfants pendant les vacances scolaires et le mercredi après-midi.

IV) MODIFICATION DES STATUTS DE LA MÉTROPOLE SUITE AU TRANSFERT DU SIÈGE À L'IMMEUBLE « LE 108 »

Le Conseil Communautaire a validé le 26 juin dernier le transfert du siège de la Métropole à l'immeuble « le 108 » situé 108 allée François Mitterrand à Rouen. Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités territoriales, le transfert doit donner lieu à une modification des statuts de la Métropole. Accord à l'unanimité.

Conseils Municipaux

V) INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part :

- Remise de la brochure Ligne Nouvelle Paris Normandie aux élus ; les riverains du Quesnay/ Haut Mouchel seront destinataires de cette brochure également.

Monsieur le Maire s'associe au président du collectif, Monsieur Bouillon, pour le soutien du territoire et précise que l'option définitive retenue sera validée prochainement.

- Réunion SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) à 18h00 le mardi 19 septembre. Cette date sera confirmée ultérieurement.
- Monsieur le Maire propose une visite de l'école élémentaire après les travaux d'entretien / peinture effectués durant l'été.

La séance est levée à 19h05.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 11 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Valère HIS, maire.

Étaient présents : Monsieur Bernard MAUROUARD, Monsieur Arnaud NICOLLE, Madame Catherine CAZIER, Monsieur Jean-Marie PREVOST, Madame Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE, Monsieur Jean-Paul GODARD, Monsieur Hervé GRIBOUVAL, Madame Muriel SELLIER, Monsieur Luc THIBAudeau

Étaient absents excusés :
Madame Sylvie VINCENT ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard MAUROUARD,
Madame Carole MORETTI ayant donné pouvoir à Monsieur Valère HIS,
Madame Amélie DANTAN ayant donné pouvoir à Madame Laure DEMANNEVILLE,
Monsieur Gilbert DELAUNE ayant donné pouvoir à Monsieur Hervé GRIBOUVAL,
Madame Laure DEMANNEVILLE

Secrétaire de séance :
Monsieur Bernard MAUROUARD

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur accord afin de rajouter un point à l'ordre du jour : Soutien aux populations ayant souffert de l'ouragan Irma.
Accord à l'unanimité

I) APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 25/08/2017.
Les membres du Conseil Municipal valident le compte rendu à l'unanimité.

II) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES « DISTRIBUTION DE DOCUMENTS LIÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS » MÉTROPOLE : RENOUVELLEMENT

Monsieur le Maire présente la proposition de la Métropole Rouen Normandie de renouveler la convention relative à la distribution de documents d'information liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés selon les modalités suivantes :

« Tous les documents d'information destinés aux habitants concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés sont conçus et imprimés par la Métropole. La commune s'engage à désigner un interlocuteur pour assurer le suivi de la distribution...

La Métropole versera une participation financière équivalente au remboursement des frais de distribution engagés par la commune, lesquels sont fixés à 0,15 € par foyer et par distribution ...

La convention est établie pour un an et renouvelable par tacite reconduction par période de un an, dans la limite de deux ans.

La durée maximale de validité est de trois ans... »
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide cette proposition
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise à Disposition de services dans le cadre de la distribution de documents d'information liés à la Collecte des déchets ménagers et assimilés.

III) FONDS D'AIDE AUX JEUNES : PARTICIPATION 2017

Monsieur le Maire présente les aides du FAJ qui s'adressent aux jeunes de 18 à 25 ans dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle ; ces aides

Conseils Municipaux

représentent un accompagnement à la formation et à l'emploi, à la mobilité, au logement ou à la santé. Les dossiers de demandes d'aide peuvent être présentés par la Mission Locale ou le Centre Médico-social et les aides seront attribuées sous forme de secours, après examen du dossier administratif par la commission.

Considérant la demande de participation financière de 0,23 € par habitant,

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la participation au financement du FAJ pour l'année 2017.

Madame DEVAUX DIT LALANDE souligne que la Métropole Rouen Normandie a repris depuis le 1er janvier cette compétence, à noter, autre que voirie, qui était assurée par le Département et que ce fonds peut être très important pour certains jeunes non diplômés.

IV) VALIDATION DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NICOLLE qui expose la proposition de la commission travaux du 01/09/2017 de faire évoluer le compteur tarif bleu (inférieure ou égale à 36kVA) vers un tarif jaune (Sup à 42kVA) selon les phases de travaux suivantes :

- Dépose du compteur tarif bleu et raccordement du compteur tarif jaune extérieur salle des fêtes par ENEDIS pour un montant de 2 665,62 € TTC
- Travaux électricité : devis à 7 153,00 € TTC proposé par l'entreprise JF LUCE
- devis à 7 531,74 € TTC proposé par l'entreprise LG PANNIER

Considérant la proposition de la commission travaux de retenir l'offre de Monsieur LUCE qui a suivi le projet avec Enedis et connaît très bien l'électricité de la salle des fêtes (suite à de multiples interventions dans le passé.)

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent le devis ENEDIS pour un montant de 2 665,62 € TTC
- Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de raccordement de l'installation de consommation d'électricité basse tension de puissance supérieure à 36 kva pour la salle des fêtes
- Valident le devis proposé par la commission finances de l'entreprise Luce pour un montant de 7 153,00 € TTC

Ces montants seront imputés sur le budget 2017 au chapitre 23 (immobilisation en cours) compte 2313 (construction).

Madame CAZIER demande s'il est possible d'anticiper l'installation de plaques électriques et de prévoir une prise triphasée.

Monsieur NICOLLE estime qu'il est possible de négocier cette installation supplémentaire.

V) REVERSEMENT DES QUÊTES DE MARIAGE

Les quêtes ont été encaissées par l'intermédiaire de la régie.

51,19 € sont à reverser à la ligue contre le cancer.

107,20 € sont à reverser aux coopératives scolaires.

Accord à l'unanimité.

VI) MOTION POUR LE MAINTIEN DU SERVICE D'URGENCE DU SMUR DE ROUEN

Monsieur le Maire relate les difficultés rencontrées par le SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) de Rouen liés à des baisses de crédits impactant lourdement le budget du CHU et nécessitant des mesures, comme les suppressions d'emploi, qui peuvent s'avérer inquiétantes pour la qualité de ce service.

Il propose donc de soutenir le personnel en prenant une motion.

Monsieur GODARD précise qu'une pétition est également en cours dans le commerce local à ce sujet et demande si d'autres collectivités prendront une même motion.

Monsieur le Maire précise qu'il a eu cette discussion avec d'autres maires qui ont également été sollicités pour prendre une telle motion.

Madame DEVAUX DIT LALANDE est tout à fait d'accord avec cette requête et demande ce qu'il en est de l'installation d'un défibrillateur.

Monsieur le Maire rappelle que l'ancienne majorité départementale accordait une subvention pour l'installation d'un défibrillateur mais souligne le problème de responsabilité en cas de dysfonctionnement de l'appareil et les contraintes d'entretien ; il rappelle que les collectivités ont financé, il y a quelques années, un défibrillateur pour les pompiers de Duclair, habilités et formés à utiliser ce genre d'appareil. Il reste cependant attentif à cette demande qui pourra être étudiée.

Accord à l'unanimité.

Conseils Municipaux

VII) SOUTIEN AUX POPULATIONS AYANT SOUFFERT DE L'OURAGAN IRMA

Monsieur le Maire exprime son soutien et sa solidarité aux habitants et aux élus des îles touchées par l'ouragan et propose de faire un don correspondant à 1€ par habitant (1 376 : population légale au 1^{er} janvier 2017).

Il invite également les personnes qui le souhaitent à contribuer à cette aide via les ONG déjà mobilisées sur place : Protection-civile.org et Croix-rouge.fr. ou par l'intermédiaire de la mairie (chèques à libeller à l'ordre du trésor public).

Madame CAZIER s'inquiète de savoir si c'est suffisant. Monsieur GODARD estime que c'est symbolique mais très bien et Madame DEVAUX DIT LALANDE espère que ça puisse inciter les administrés à faire un don.

Monsieur le Maire rappelle que les Saint Paërois ont pu bénéficier de la solidarité extérieure lors des inondations de mai 2000 et souhaite contribuer également à l'aide qui sera apportée aux sinistrés de l'ouragan.

Accord à l'unanimité.

VIII) INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part :

- Convocation à la réunion SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) à 18h30 le mardi 19 septembre.
- Mise à jour du recensement des bâtiments agricoles effectué en 2012 par le cabinet Eurotop
- Reprise des ouvrages communs et de la voirie de la Dinanderie 1 & 2 par la Métropole (Bureau MRN du 18/09/17)

La séance est levée à 19h20.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Valère HIS, maire.

Étaient présents : Madame Amélie DANTAN, Monsieur Gilbert DELAUNE, Madame Laure

DEMANNEVILLE, Monsieur Bernard MAUROUARD, Madame Carole MORETTI, Monsieur Arnaud NICOLLE, Madame Catherine CAZIER, Monsieur Jean-Marie PREVOST, Madame Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE, Monsieur Jean-Paul GODARD, Madame Muriel SELLIER, Monsieur Luc THIBAudeau

Étaient absents excusés :

Madame Sylvie VINCENT ayant donné pouvoir à Monsieur Valère HIS, Monsieur Hervé GRIBOUVAL

Secrétaire de séance : Madame Carole MORETTI

I) APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 11/09/2017.

Les membres du Conseil Municipal valident le compte rendu à l'unanimité.

II) ÉCOLE DE MUSIQUE : VALIDATION DE LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET RÉPARTITION FINANCIÈRE

Suite au problème de gestion rencontré par le syndicat à la suite du départ de deux communes du fait des transferts de compétences, les membres du comité ont commandé un audit.

Monsieur le Maire présente la clé de répartition de l'audit du syndicat mixte de gestion et de fonctionnement du Conservatoire du Val de Seine conformément aux statuts :

Répartition du financement	%	ABCD 29 370 €	Public Impact 30 000 €	Profil Culture 33 792 €
SITY	39,54	11 612,90 €	11 862,00 €	13 361,36 €
DUCLAIR	22,32	6 555,38 €	6 696,00 €	7 542,37 €
CACVS	19,19	5 636,10 €	5 737,00 €	6 484,68 €
St PIERRE de V.	11,80	3 465,66 €	3 540,00 €	3 987,46 €

Madame DEVAUX DIT LALANDE précise que le cabinet retenu est, certes, le moins disant mais que les critères qui ont été déterminants dans ce choix sont surtout leur connaissance du domaine de la musique et leur expérience du territoire métropolitain.

Monsieur GODARD demande s'il est obligatoire de délibérer.

➤ Conseils Municipaux

Monsieur le Maire répond que non mais que les communes vont le faire par soucis de transparence. Considérant l'exposé de Monsieur le Maire, Les membres du conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valident le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle au syndicat mixte de l'école de musique pour le financement de la réalisation d'un diagnostic organisationnel juridique et financier.

Cette somme sera inscrite au budget 2017 et fera l'objet d'une délibération de décision modificative sur le budget 2017 lors du prochain conseil municipal.

III) URBANISME : AUTORISATION À ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire rappelle le contexte ayant généré un contentieux en urbanisme : l'application des nouvelles normes concernant la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a contraint la collectivité à refuser un certificat d'urbanisme.

Monsieur Godard demande si d'autres cas se sont présentés.

Monsieur le Maire répond que tout le département est concerné.

La Métropole assure la compétence DECI mais c'est le Département qui gère le Service Départemental d'Incendie et de Secours et qui a adopté le schéma départemental d'analyse et de couvertures des risques.

Monsieur GODARD précise que même si se pose un problème pour les administrés, il ne faut pas oublier qu'il peut également exister un danger pour les riverains et pour les pompiers.

Madame DEVAUX DIT LALANDE propose que tous les maires se regroupent pour trouver un terrain d'entente.

Monsieur le Maire précise que le président Sanchez a demandé une nouvelle présentation du schéma départemental et que les nouvelles dispositions seraient connues prochainement.

Considérant la requête en date du 18/09/2017 déposée devant le tribunal administratif de Rouen contre la commune suite au refus du certificat d'urbanisme 7663116M0034,

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le maire à ester en défense dans la requête n°1702895-2 introduite devant le tribunal administratif de Rouen.
- Autorise Monsieur le Maire à désigner un avocat et à inscrire la somme au budget communal.

IV) REVERSEMENT DES CHÈQUES DU REPAS DES ANCIENS SUR LE BUDGET CCAS

Les règlements du repas des anciens ayant été encaissés par la régie pour un montant de 350 € et les dépenses étant supportées par le budget CCAS, il est proposé de reverser sur le budget du CCAS la somme de 350 € correspondant à 14 Repas multipliés par 25 €, soit 350 €.

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la proposition présentée.

V) PROJET D'EXTENSION DU BAR / ÉPICERIE : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NICOLLE qui présente les différentes propositions étudiées par la commission travaux réunie le 5 octobre 2017 :

- Projet présenté par l'entreprise Étanel pour un montant de 66 209,11 € TTC,
- Projet présenté par l'entreprise Paroielle pour un montant de 69 225,40 € TTC,
- Projet présenté par l'entreprise Matter pour un montant de 65 398,81 € TTC

Les membres du conseil municipal retiennent l'avis de la commission travaux et valident à l'unanimité la proposition de l'entreprise Matter pour un montant de 65 398,81 € TTC.

Cette somme est inscrite au budget 2017 article 23 immobilisation en cours compte 2313.

VI) ACQUISITION D'UN SOUFFLEUR

Monsieur NICOLLE expose la proposition de la commission travaux qui a étudié différentes propositions de prix et de modèles pour le remplacement du souffleur à dos de feuilles mortes : Le modèle Husqvarna 570 BTS pour 615 € TTC

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la proposition présentée.

➤ Conseils Municipaux

VII) VALIDATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ENTRETIEN DES CHAUDIÈRES

Monsieur NICOLLE fait part de la cessation d'activité de l'entreprise Fontaine qui avait été retenue pour l'entretien annuel des chaudières et propose de valider une nouvelle entreprise, à savoir : l'entreprise Airc2 / St Jean du Cardonnay qui emploie Monsieur FONTAINE et dont les tarifs sont les mêmes que ceux validés en début d'année :

Mairie	École élémentaire	École maternelle / MAM	TOTAL
300,00 € TTC	300,00 € TTC	300,00 € TTC	900,00 € TTC

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la proposition présentée.

VIII) AVIS SUR LE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR (PPGD)

Dans le cadre du Plan Partenarial de Gestion De la demande de Logement social et d'information du demandeur, le réseau des lieux d'accueil est créé pour offrir une information harmonisée et un accueil équitable et de proximité. Cette organisation collective repose sur les lieux existants notamment des bailleurs sociaux, des communes et d'Action Logement. Elle est coordonnée et animée au niveau intercommunal.

Chaque commune décide du niveau de services qu'elle souhaite proposer en lien avec son organisation et ses moyens, parmi 3 niveaux de service :

- Niveau de service 1 « information » : mise à disposition d'informations (plaquette, Cerfa) et orientation des personnes pour l'enregistrement des demandes
- Niveau de service 2 « accueil » : service de niveau 1 + renseignement sur le parc social et les procédures de demandes et d'attribution et aide personnalisée pour faire la demande de logement.
- Niveau de service 3 « enregistrement » : service de niveau 1 et 2 + enregistrement de la demande et des pièces justificatives selon les règles locales et réalisation d'entretiens personnalisés après dépôt de la demande.

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le niveau de service 1 « information ».

IX) CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : MISE EN CONCURRENCE ORGANISÉE PAR LE CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale ;

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la seine maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité :

- d'adopter le principe de recours à un contrat d'assurance des risques statutaires et charge le Centre de gestion de Fonction Publique Territoriale de la Seine Maritime de souscrire pour le compte de la commune des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la CNRACL : congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour accident de service ou maladie professionnelle, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès.

- Pour les agents non affiliés à la CNRACL : congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident du travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption. Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurances devront présenter les caractéristiques suivantes :

- La durée du contrat est fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Ces contrats devront être gérés en capitalisation Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats

➤ Conseils Municipaux

obtenus (taux, garanties, franchises...), la commune demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

- les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au centre de gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0,20% de la masse salariale assurée par la collectivité.
- le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats en résultant.

X) INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part :

- De la pose des luminaires au stade ; un lampadaire reste en attente d'un nouveau spot.
- Du prochain changement des luminaires à la Pommeraie et à la salle polyvalente par la Métropole (prévu le 6 novembre)
- Des travaux d'électricité réalisés à la salle des fêtes conformément à la décision prise par le conseil municipal lors de la dernière réunion. Il reste à trouver une solution pour le remplacement de la gazinière : actuellement, des plaques de cuisson gaz ont été prêtées à la commune (en raison du prix trop élevé pour l'achat) et une réflexion devra être menée pour le changement du matériel. Une réactualisation du règlement des salles est à prévoir.
- La cérémonie de remise des diplômes du concours des Jardins fleuris aura lieu ce samedi à 10h.
- Les membres du conseil municipal sont invités à la cérémonie du 11 novembre qui aura lieu à 10h45 au monument aux morts.

Monsieur GODARD souhaite revenir sur la réunion SPANC (assainissement non collectif) ayant eu lieu le 19 septembre et sur le coût du contrôle (154 €) demandé aux administrés concernés qui lui semble trop élevé. La Mairie pourrait-elle négocier directement avec la STGS ?

Monsieur le Maire répond qu'il est impossible pour la collectivité d'intervenir sur une compétence d'une autre structure. Le donneur d'ordre est la Métropole ; ils suivent la réglementation mise en place par le législateur qui est la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Monsieur PREVOST demande si la commune peut prendre en charge ce coût. Monsieur le Maire

précise qu'il s'agit d'une aide à un particulier et qu'il faut vérifier dans quelle mesure il est possible de participer.

La séance est levée à 19h35.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 17 novembre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Valère HIS, maire.

Étaient présents : Monsieur Gilbert DELAUNE, Monsieur Bernard MAUROUARD, Madame Carole MORETTI, Monsieur Arnaud NICOLLE, Monsieur Jean-Marie PREVOST, Madame Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE, Monsieur Jean-Paul GODARD, Madame Muriel SELLIER, Monsieur Luc THIBAudeau, Monsieur Hervé GRIBOUVAL

Étaient absents excusés : Madame Sylvie VINCENT ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard MAUROUARD, Madame Laure DEMANNEVILLE ayant donné pouvoir à Monsieur Valère HIS, Madame Amélie DANTAN ayant donné pouvoir à Madame Muriel SELLIER, Madame Catherine CAZIER

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud NICOLLE

I) APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 20/10/2017.

Les membres du Conseil Municipal valident le compte rendu à l'unanimité.

II) ÉCOLE DE MUSIQUE : VALIDATION DE LA CONVENTION INTERVENTIONS MUSICALES

Monsieur le Maire rappelle que la commune et le Conservatoire à rayonnement intercommunal de Musique et de Danse du Val de Seine adoptent chaque année une convention déterminant les conditions d'intervention et d'organisation en matière d'éducation musicale au sein de l'école

➤ Conseils Municipaux

élémentaire Raymond Basile et fixant les modalités financières.

La proposition tarifaire de l'animation musicale pour l'année scolaire 2017/2018 est de 2 244,64 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent la convention telle que présentée et autorisent Monsieur le maire à signer les documents.

III) FINANCEMENT DE L'AUDIT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Comme convenu lors de la dernière réunion du conseil municipal et conformément à la délibération 47/2017, une subvention exceptionnelle est attribuée au syndicat mixte de gestion et de fonctionnement du Conservatoire du Val de Seine dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic organisationnel, juridique et financier.

Vu le montant déterminé pour Saint Paër s'élevant à 2 099,96 €, il est demandé aux membres du conseil municipal d'inscrire cette somme au budget communal 2017 chapitre 65 (autre charge de gestion courante) compte 657358 (subvention de fonctionnement aux organismes publics).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, valident la proposition à l'unanimité.

Bien que le conseil syndical ait entériné cette décision, Monsieur le Maire précise que l'ordre de service n'a toujours pas été transmis à la société retenue pour effectuer l'audit : Madame Ruffe, trésorière principale, a rappelé que ce supplément de participation relevait d'une convention entre les parties et que l'accord de chaque collectivité acceptant cette subvention supplémentaire devait être validé.

IV) ADAP : ACQUISITION RAMPES AMOVIBLES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NICOLLE qui rappelle que les devis des entreprises pour les travaux de mise en accessibilité avaient été validés lors d'une précédente réunion. Il précise cependant qu'une solution alternative a été trouvée permettant une simplification technique et un gain financier (moins-value sur les postes menuiserie et maçonnerie).

Il est donc demandé de valider la dépense suivante : Facture Handinorme pour 2 rampes amovibles s'élevant à 993,12 € TTC.

Monsieur NICOLLE explique que les propositions présentées par la société Qualiconsult en charge de l'audit s'avèrent non conformes ; une alternative a donc dû être trouvée au moment de la demande de travaux, la sous-commission départementale d'accessibilité ayant refusé la solution initiale.

Monsieur NICOLLE précise que toutes les anomalies de l'audit sont relevées et feront l'objet d'un courrier au bureau d'études sur les faiblesses de l'audit à l'issue de la programmation accessibilité.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la proposition telle que présentée.

Cette somme sera inscrite au BP 2017 chapitre 21 (immobilisation corporelle) article 2131 (bâtiment public).

V) ACQUISITION PHOTOCOPIEUR ÉCOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire explique la nécessité de remplacer le photocopieur de l'école maternelle.

L'entreprise DESK, en charge du suivi et de la maintenance des appareils de la commune, a proposé de reconditionner un équipement afin d'apporter une réponse à des conditions financières intéressantes.

Il est demandé de valider l'offre suivante :

- MX-M202D pour 1 900,00 € HT (Le matériel est garanti 3 ans, les conditions de livraisons et d'installations sont comprises.)
- Coût copie noire : 0,006 € HT (Les prix comprennent les consommables : toner noir et couleur, les pièces détachées, les tambours, la main d'oeuvre, les déplacements, les entretiens préventifs).

Madame MORETTI précise que le besoin est maintenant urgent car les démarches pour arriver à cette proposition ont été très longues.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la proposition telle que présentée.

Cette somme sera inscrite au BP 2017 chapitre 21 (immobilisation corporelle) article 2188.

VI) ACQUISITION LOGICIEL ÉTAT CIVIL

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un logiciel état civil permettant de bénéficier d'un outil avantageux pour le secrétariat en matière de rapidité de mise au point des actes (nouvelle compétence

Conseils Municipaux

pour le pacte civil de solidarité), de conformité réglementaire, d'accès à la dématérialisation...

Le coût d'un logiciel état civil proposé par la société Cerig, prestataire informatique de la collectivité s'élève à 870 € TTC (logiciel Cerig et formation à son utilisation).

Le montant de la formation pourra être divisé par le nombre de communes qui souhaiterait se joindre à ce module.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité l'acquisition du logiciel état civil pour 400 € HT et la formation pour 325 € HT maximum.

Cette somme sera inscrite au BP 2017 chapitre 21 (immobilisation corporelle) article 2183 (matériel informatique).

VII) VALIDATION DES FRAIS D'ÉTUDES POUR LE PROJET BAR ÉPICERIE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Nicolle qui présente le sujet : le projet et les entreprises concernant l'extension du bar épicerie ont été validés lors de la réunion du 20 Octobre ; Il est maintenant nécessaire de valider le dossier administratif et les frais d'études afférents.

Une consultation a été lancée pour la réalisation des plans, l'élaboration de la demande de permis de construire et des notices pour les normes PMR et ERP ainsi que la validation obligatoire par un architecte. Considérant les propositions suivantes :

NOM	Coût TTC
Acrobat Architecte	3 600 €
Cas'Art	4 428,23 €
AKA Architecture	3 192,90 €

Il est demandé de valider l'offre la moins disante. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident la proposition Aka Architecture pour 3 192,90 € TTC et la décision modificative suivante :

Cette somme sera inscrite au BP 2017 chapitre 20 (immobilisation incorporelle) article 2031 (frais d'étude) selon la décision modificative suivante :

En section d'INVESTISSEMENT	En section d'INVESTISSEMENT
Chapitre 23 immobilisations en cours	Chapitre 20 immobilisations incorporelles
Article 2313 -3 192,90 €	Article 2031 +3 192,90 €

VIII) VALIDATION DU DEVIS POUR L'ACHAT DES SAPINS DE NOËL

Monsieur Maurouard présente les tarifs de trois entreprises pour l'achat de 20 épicéas de 1,75 / 2m et 2 épicéas de 2,50 m :

Considérant les tarifs de l'entreprise Jardinerie Animalerie du Bac proposant les sapins demandés pour un montant de 373,00 €,

Considérant les tarifs de l'entreprise Sébastien DURAMÉ proposant les sapins demandés pour un montant de 230,00 €,

Considérant les tarifs de l'entreprise le Clos du Verbosc proposant les sapins demandés pour un montant de 292,00 €,

Les membres du conseil municipal retiennent à l'unanimité l'entreprise DURAMÉ.

IX) VALIDATION DU DEVIS POSE ET DÉPOSE DES ILLUMINATIONS DE NOËL

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SAS DR pour un montant de 2 860,00 € HT soit 3 432,00 € TTC correspondant à la pose et dépose des motifs d'illuminations et précise que l'entreprise Bouygues Énergies Services n'a pas souhaité transmettre d'offre (n'ayant pas été retenue l'année dernière ; Monsieur le Maire précise donc qu'il ne souhaitait pas leur confier cette mission en 2016 dans l'attente de leur intervention pour les changements de poteaux au stade !)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise SAS DR pour un montant de 3 432,00 € TTC.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018, chapitre 011, article 615231 (voirie).

X) INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part :

- De la désignation d'un avocat pour représenter la commune au tribunal administratif pour un contentieux en urbanisme (conformément à la délibération de la réunion du 20 octobre).
- Du vol à l'atelier communal (le jour de la remise des diplômes des jardins fleuris) ; le dossier a été transmis à l'assureur.

Monsieur GRIBOUVAL demande si les biens sont réévalués chaque année ; Monsieur His précise que Monsieur Rouaux, agent général AXA le fait régulièrement.

- Du changement des luminaires à la Pommeraie et

Conseils Municipaux

et à la salle polyvalente.

- De l'atelier organisé par la Métropole concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le lundi 20 novembre à 18h au Trait.

- Du souhait du Président de la Métropole de ne pas augmenter la Taxe des Ordures Ménagères (TEOM), ce qui se traduira malgré tout par une augmentation sur les feuilles d'imposition tant que le taux de convergence ne sera pas atteint (rattrapage pour les communes du taux Métropole sur 10 ans, à savoir jusqu'en 2020).

Monsieur GODARD fait part du tracé retenu pour la ligne Nouvelle Paris Normandie : la zone EST. Monsieur HIS précise que c'est un périmètre qui a été validé mais que le tracé définitif n'est pas encore connu et ne le sera pas tout de suite, car des recours pourraient encore être présentés. Il rappelle que trois hypothèses étaient envisageables : une par l'ouest de Barentin, l'autre à l'est et une troisième, sur la ligne actuelle.

La séance est levée à 19h37.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 8 Décembre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Valère HIS, maire.

Étaient présents : Monsieur Gilbert DELAUNE, Madame Laure DEMANNEVILLE, Madame Carole MORETTI, Monsieur Jean-Marie PREVOST, Madame Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE, Monsieur Jean-Paul GODARD, Madame Muriel SELLIER, Monsieur Hervé GRIBOUVAL

Étaient absents excusés : Madame Sylvie VINCENT ayant donné pouvoir à Madame Muriel SELLIER, Monsieur Bernard MAUROUARD ayant donné pouvoir à Monsieur Valère HIS, Monsieur Arnaud NICOLLE ayant donné pouvoir à Madame Carole MORETTI, Madame Catherine CAZIER, Madame Amélie DANTAN, Monsieur Luc THIBAUDEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie PREVOST

I) APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 22/11/2017.

Il précise que, bien que la mission architecte ait été validée lors du dernier conseil municipal, cette décision, en accord avec Monsieur NICOLLE, en charge des travaux, a été annulée. En effet, la procédure a été entachée d'irrégularité en raison de l'absence de date de remise d'offres sur le cahier des charges ; le marché va donc être relancé et fera l'objet d'une prochaine délibération.

Les membres du Conseil Municipal valident le compte rendu à l'unanimité.

II) AVENANT CONTRAT MJC : RÉSILIATION TAP

Monsieur le Maire rappelle que les Temps d'Activités Périscolaires ont été mis en place il y a quelques années et qu'un nouveau décret donne la possibilité aux communes de modifier l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours à 4 jours.

Considérant l'orientation prévue lors de la réunion des enseignants, des élus et des représentants des parents d'élèves le 21 septembre dernier,

Considérant le sondage effectué auprès des parents d'élèves, pour connaître leur avis sur le retour à la

Familles interrogées	Favorables	Défavorable	Sans réponse
102	74	4	24

semaine des 4 jours :

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de prévoir un avenant à la convention pluriannuelle 2017-2020 entre la Maison des Jeunes de Duclair et la Commune en raison de la suppression des Temps d'activités Périscolaires.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition.

III) CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Le contrat d'un agent en CUI (contrat unique

➤ Conseils Municipaux

d'insertion) arrive à échéance au 31 décembre 2017 ; ce type de contrat n'étant pas reconduit par le gouvernement Macron, il est proposé aux membres du conseil municipal la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour 20h hebdomadaire afin de pouvoir répondre au besoin des services de garderie, de cantine et de bibliothèque.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, valident la proposition à l'unanimité. Madame DEVAUX DIT LALANDE donne son avis très favorable à la création de ce poste mais demande quel impact il y aura par rapport au contrat aidé. Madame MORETTI précise que le taux de prise en charge de l'état s'élevait au minimum à 60%.

IV) ADAP : TRAVAUX DE LA GARDERIE : VALIDATION DE L'ENTREPRISE

En raison de la cessation d'activité de l'entreprise Fontaine qui avait été retenue pour les travaux ADAP de la garderie, il est demandé aux membres du conseil municipal de valider l'entreprise AirC2 qui propose les mêmes conditions. Accord à l'unanimité.

V) APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la CLETC du 7 novembre 2017 qui concerne :

- Le transfert à la Métropole de l'Hôtel d'entreprises du Petit Couronne
- L'ajustement des transferts en matière de voirie (pour les communes de Mont Saint Aignan et Rouen)
- L'ajustement du transfert de la ville du Trait en matière d'urbanisme réglementaire
- Le nouveau transfert de l'Aître Saint Maclou à Rouen

Accord à l'unanimité.

VI) MANDATEMENT DES INVESTISSEMENTS 2018 DANS L'ATTENTE DE L'ADOPTION DU BUDGET 2018

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Accord à l'unanimité.

VII) AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION PISCINE

Dans le cadre scolaire, les enfants utiliseront le complexe aquatique l'Atréaumont au 2^{ème} et au 3^{ème} trimestre ; il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition. Accord à l'unanimité.

Madame MORETTI précise qu'il est nécessaire de trouver un nouveau maître-nageur pour encadrer les enfants.

VIII) INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part :

- De la fermeture de la RD 63 à la circulation suite à l'affaissement de la chaussée le vendredi 1^{er} décembre ; Depuis plus de 20 ans, ce problème est signalé au Département qui avait la compétence voirie avant que la Métropole ne le reprenne ; 4 points posent problème :
 - 1) Présence d'une bétairie (affaissement naturel, dépression du terrain où s'engouffrent les eaux de ruissellement à ne pas confondre avec une marnière qui représente un puit d'extraction de craie)
 - 2) En lien avec la zone de captage d'eau de Duclair
 - 3) À la création du lotissement les Sorbiers, un décaissement a été prévu pour la gestion des eaux pluviales qui draine l'eau jusqu'à cette bétairie (les obligations réglementaires n'étaient pas les mêmes à cette époque).
 - 4) Problème de voirie

L'intervention prévue mardi prochain par l'entreprise d'hydrogéologie est reportée ; en effet, l'Agence Régionale de Santé doit être saisie puisque la zone de captage d'eau de Duclair est impliquée.

Monsieur HIS rappelle que monsieur René Chosson a comblé cette bétairie depuis de nombreuses années et que celle-ci n'a pour autant jamais été complètement rebouchée.

Devant l'importance que les travaux semblent prendre, Monsieur Le Beller, directeur du pôle Austreberthe Cailly, doit maintenant demander l'ouverture de crédits spécifiques.

Les riverains seront destinataires d'un courrier d'information ; Monsieur le Maire souhaite qu'il soit cosigné par Monsieur le Président de la Métropole. Madame DEVAUX DIT LALANDE demandent si les

➤ Conseils Municipaux

maisons sont impactées ; Monsieur le Maire répond que le périmètre n'est pas aussi important que pour les marnières et que les maisons ne sont pas concernées. Monsieur le Maire précise que les compétences relèvent de différentes structures (Métropole, Syndicat du bassin versant Austreberthe Cailly, ARS et la Police de l'Eau), ce qui rend la gestion de ce problème plus compliquée.

- Ligne Nouvelle Paris Normandie : l'arrêté préfectoral concernant le tracé n'est pas pris ; à l'issue du COPIL du 26 Octobre 2017, il semblerait que la zone Est soit privilégiée ; après avoir échangé avec Madame Pierrette CANU, conseillère départementale, il est également question de la zone est pour une première moitié du tronçon par rapport à l'actuelle ligne (de la nouvelle gare rive gauche jusqu'à Barentin) et de la zone ouest pour la deuxième moitié, toujours par rapport à l'actuelle ligne. La ligne sortira de la future gare de la rive gauche, à Rouen, et empruntera un tunnel qui passera sous la Seine à hauteur du pont Flaubert.
- Réunion mardi prochain concernant le projet de lotissement route de Bouville à laquelle les membres de la commission urbanisme seront conviés
- Commission finances vendredi prochain.

La séance est levée à 19h25.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 22 Décembre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Valère HIS, maire.

Étaient présents : Monsieur Gilbert DELAUNE, Madame Laure DEMANNEVILLE, Monsieur Bernard MAUROUARD, Madame Carole MORETTI, Monsieur Arnaud NICOLLE, Monsieur Jean-Marie PREVOST, Madame Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE, Monsieur Jean-Paul GODARD, Madame Muriel SELLIER, Monsieur Hervé GRIBOUVAL, Monsieur Luc THIBAUDEAU

Étaient absents excusés :

Madame Sylvie VINCENT ayant donné pouvoir à Monsieur Valère HIS,

Madame Catherine CAZIER
Madame Amélie DANTAN ayant donné pouvoir à Madame Muriel SELLIER,

Secrétaire de séance : Madame Muriel SELLIER

I) APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 08/12/2017.

Les membres du Conseil Municipal valident le compte rendu à l'unanimité.

II) CUI : HEURES COMPLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire présente la proposition de la commission finances du 15/12/2017 :

Considérant les heures effectuées par l'agent en contrat aidé au poste d'agent d'animation s'élevant à 39,93h au total, Il est proposé de régler ces heures à compter du mois de janvier.

Cette somme sera inscrite au BP 2018 au chapitre 012 article 6413 (personnel non titulaire).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition.

III) CIMETIÈRE : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE REPRISE DE DEUX CONCESSIONS

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'entreprendre les reprises de certaines concessions et explique que les démarches afférentes sont complexes.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la reprise des concessions en état d'abandon dans les articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 et R.2223-23.

Trois critères doivent être remplis pour lancer la procédure :

- Avoir plus de trente ans d'existence
- La dernière inhumation a dû être effectuée il y a plus de 10 ans
- Être à l'état d'abandon

Monsieur le Maire sollicite donc l'avis du Conseil Municipal pour lancer cette procédure, rédiger les procès-verbaux, effectuer les démarches de publicité et les dépenses afférentes.

Accord à l'unanimité.

Conseils Municipaux

IV) SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE DE FIN D'ANNÉE

Monsieur le Maire présente la proposition de la commission finances du 15/12/2017 d'augmenter la subvention pour les animations scolaires de fin d'année qui était de 7,04 € par élève en 2016 de 2%, soit 7,18 €.

Madame DEVAUX DIT LALANDE demande combien d'élèves sont concernés :

46 en maternelle et 106 en élémentaire.

Accord à l'unanimité.

V) SALLE DES FÊTES : REVALORISATION DES TARIFS

Dans le cadre de la revalorisation annuelle des tarifs, il est proposé de réajuster les tarifs des salles en raison des travaux de rénovation entrepris en 2017.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la proposition de la commission finances d'augmenter les tarifs de 10%, arrondis à l'euro inférieur :

Tarifs 2017	Proposition 2018 10%	
Salle des Fêtes / Hab.	266	292,6
Salle des Fêtes / hors com	349	383,9
SDF / Hab. (vin d'honneur)	132	145,2
SDF / Hors com (vin d'honneur)	184	202,4
Salle Poly / Hab.	325	357,5
Salle Poly . Hors com	429	471,9
Salle Poly / Hab. (vin d'honneur)	194	213,4
Salle Poly / Hors Com (vin d'honneur)	246	270,6

VI) TARIFS 2018

Monsieur le Maire présente la proposition de la commission finances du 15.12.2017 d'augmenter les tarifs communaux de 1,5 % arrondis à l'euro inférieur excepté pour les locations de chaises, Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider le tableau des tarifs suivants :

Accord à l'unanimité.

	Tarifs 2017	1,50%
Location de tables	3	3,045
Location de chaises	1,3	1,3195
Salle associations	122	123,83
Encarts pub 1/ème	41	41,615
Encarts pub 1/4	82	83,23
Encarts pub 1/2	170	172,55
Concession 50 ans	244	247,66
Concession columbarium 30 ans	844	856,66
Dispersion des cendres	52	52,78

Plaques 10 ans	113	114,695
Vacation police	15	15,225
Exhumation	54	54,81

VII) BULLETIN MUNICIPAL : VALIDATION DU DEVIS IMPRESSION

Monsieur le Maire présente les devis d'impression du bulletin municipal pour 2018 :

Deux entreprises, Sodimpal et Gabel, proposent les tarifs suivants :

Il est donc proposé de valider le devis de l'imprimerie Sodimpal pour l'année 2018.

	Gabel	Sodimpal
40 pages + couverture	2 172,00 € HT	1 789,00 € HT
44 pages + couverture	2 380,00 € HT	1 899,00 € HT
48 pages + couverture	2 474,00 € HT	1 999,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le devis de l'imprimerie Sodimpal par 11 voix pour, 2 abstentions (Madame DEVAUX DIT LALANDE et Monsieur GODARD) et 1 voix contre (Monsieur PREVOST).

VIII) INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part :

- Des vœux du personnel qui auront lieu le 9 janvier 2018.
- De précisions concernant les problèmes de voirie liés à la présence d'une bétouille Route de Bouville : l'hydrogéologue a rendu sa pré-analyse et confirme la présence d'une bétouille sur 78 mètres de profondeur.

Une étude plus approfondie du terrain sera effectuée dans les prochains jours et un projet d'ouvrage d'art pourra être lancé une fois que le service de la Métropole compétent aura été saisi, à la condition que la station de pompage d'eau potable de Duclair ne soit pas impactée.

Monsieur GODARD demande si les vélos et les piétons sont en sécurité lorsqu'ils passent sur le côté de la chaussée ; il serait plus sécurisant de laisser un passage au milieu de la chaussée plutôt que sur les côtés.

Madame DEVAUX DIT LALANDE demande quand le courrier sera distribué aux riverains ; Monsieur HIS a demandé des précisions à ce sujet à Monsieur LE BELLER (directeur du Pôle de Proximité) ; ce courrier devrait être envoyé début janvier.

Une dégradation des axes secondaires a été constatée mais il n'y a pas de délai connu pour le moment.

La séance est levée à 19h10.

Recette de Cuisine

Fondants Normands à l'Orange et à la bénédictine

Un régal pour petits et grands. Un pur délice, un gâteau typé, moelleux, léger et fondant, au parfum d'orange et de Bénédictine, simple à réaliser.



INGRÉDIENTS POUR 4 PERSONNES

- 130 g de farine
- 120 g de beurre
- 160 g de sucre
- 2 œufs
- 1 orange
- 7 à 8 g de levure chimique
- Liqueur Bénédictine

PRÉPARATION

Préchauffer le four à Thermostat 6, soit 180°C, pendant environ 20 minutes.

Mettre 120 g de beurre, coupé en dés, à fondre au bain-marie.

Pendant ce temps, râper le zeste de l'orange, presser l'orange et réserver le tout.

Verser 100 g de sucre, la farine et la levure dans un saladier.

Ajouter le zeste d'orange râpé, le jus d'orange et le beurre fondu.

Mélanger le tout. Ajouter les œufs.

Mélanger à nouveau jusqu'à obtention d'une pâte lisse et homogène.

Préparer quatre ramequins ou cercles Inox, préalablement beurrés, éventuellement chemisés de papier cuisson. Disposer le mélange, à parts égales, dans chacun des ramequins.

Enfourner et laisser cuire le tout pendant 25 minutes.

La cuisson terminée, démouler les fondants et enlever le papier cuisson. Mettre les fondants à refroidir sur une grille.

Dans une casserole, faire fondre 60 g de sucre dans 30 cl d'eau. Faire un sirop de sucre. Le retirer du feu juste avant ébullition.

Ajouter 7 cl de liqueur Bénédictine au sirop de sucre. Disposer les fondants dans un plat creux. Les napper et les laisser s'imbibier de sirop aromatisé à la Bénédictine. Servir frais.

Bon appétit !

État Civil

NAISSANCES :

GLACET Sélas	02 Juillet 2017
FAUCON Timéo	07 Juillet 2017
AUDFRAY Gaspard	20 Juillet 2017
WILLIAMS Freddie	25 Juillet 2017
GODALLIER Noé	29 Juillet 2017
THOMAS Agathe	01 Août 2017
HIS Pierre	10 Août 2017
JANIN BAD Sasha	14 Septembre 2017
LESAGE Louis	17 Septembre 2017
BARBULÉE Agathe	12 Octobre 2017
WARMÉ Soline	22 Octobre 2017
NICOLLE Lyange	02 Novembre 2017



DÉCÈS :

PINEL Michel	19 Juin 2017
LEROI Gilbert	03 Juillet 2017
DURAMÉ Raymond	12 Juillet 2017
DUBOC Mireille	05 Novembre 2017
ROULEAU Alain	12 Novembre 2017
DAVID Josette	22 Décembre 2017

MARIAGE



Mariage Mme CARRIE Emmanuelle & Mr EL KASSOUF Guillaume
29.07.17



Déchetterie de Duclair

Dès le **1^{er} janvier 2018**, du temps en plus pour déposer vos déchets à la **déchetterie du Duclair**

Nouveaux horaires :
Lundi, vendredi : 9h - 12h et 15h - 18h
Mardi, mercredi, jeudi : 15h - 18h
Samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

Adresse : Hameau les Monts

Déchetterie de Villers-Ecalles

À partir du 1^{er} janvier 2018, l'accès à la déchetterie de Villers-Ecalles ne sera plus possible pour les habitants de la Métropole Rouen Normandie.

Bibliothèque Municipale

La commune a le plaisir de vous présenter Clarisse notre nouvelle bibliothécaire depuis la rentrée de septembre.

Les jours d'ouverture ont changé :
- Mercredi de 15h30 à 18h30
- Jeudi de 14h à 15h30 (assurée par Magali)
- Samedi de 10h à 12h

Fermeture durant les vacances scolaires (sauf le 1^{er} samedi)
La bibliothèque est située à côté de la salle polyvalente.
Le prêt de livres est gratuit, pensez donc à ne pas oublier de les ramener afin d'en faire profiter tous les lecteurs !

Bonne lecture !



➤ Bibliothèque Municipale



Clarisse et Magali sont ravis de vous accueillir à la bibliothèque.



Nous avons eu le plaisir d'accueillir les moyennes et grandes sections de l'école maternelle, pour une animation culturelle. Les enfants ont réussi le défi qui leur était confié dans la joie et la bonne humeur. Tous ont été très contents ainsi que les maîtresses et les atsems ! Ils sont tous prêts et impatients de revenir nous voir pour un nouveau challenge ... !!



Nous avons organisé une porte ouverte le 30 novembre, l'occasion de vous faire découvrir la bibliothèque, son fonctionnement et faire notre connaissance autour d'un pot d'accueil chaleureux. Un grand merci aux personnes présentes !! N'hésitez pas à venir nous rejoindre lors de nos prochaines portes ouvertes prévues chaque mois, vous serez les bienvenus !!



Nous avons organisé une animation Noël le 13 décembre, Clarisse et Magali prêtes pour l'occasion à accueillir leurs invités, les enfants de 3 à 9 ans pour leur lire des contes de Noël, à leur tour ils ont souhaité en découvrir plein d'autres qui se trouvaient autour d'eux! Chacun ont fait leur choix avec notre aide et s'est installé en groupe ou seul pour les explorer ! Et SURPRISE ! Le père Noël nous a rejoints pour la distribution de chocolat ... Après toutes ces émotions c'était l'heure du petit goûter et à l'issue de cette après-midi nous avons

dansé tous ensemble sur des jolis chants de Noël. Tous ont été très contents de cette après-midi partagée ensemble, ils sont prêts à recommencer...!!

Nous vous attendons encore plus nombreux l'an prochain... !!

Clarisse et Magali vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année !!



École (TAP)



Décembre
des petits
bisuits
très colorés...



Une forêt
de sapins...



des décorations
à accrocher



Et notre
calendrier
de l'aveil !



avec une photo
et un peu de
peinture
gonflante
artisanale
(recette secrète !)



Les enfants
deviennent tous
des Pères Noël !



Bonne
Année
2018
à tous !



École (TAP)



TAP Maternelle

Septembre :
Encore un petit air
de vacances !



Octobre : quelques feuilles d'automne
en positif-négatif !



Novembre : un peu de scotch et de peinture !

Travaux



> Réfection des
peintures de la cuisine
de la salle des fêtes.

Les travaux ont été réalisés
en interne.

Montant des travaux :
210.62 €



La commune a fait l'acquisition d'un four
électrique en remplacement du four à gaz
dont le circuit n'était plus aux normes.
La puissance du compteur électrique a été
augmentée en conséquence.



Installation d'un ordinateur avec un accès
internet, pour faciliter le suivi des prêts
de livres et la commande de nouveaux
ouvrages pour le plaisir des lecteurs
Saint-Paërois.

Les travaux ont été réalisés par Philippe
VINCENT Electricité.

Montant des travaux : 105 €

Travaux

> Les travaux de rénovation se terminent à l'école élémentaire avec les classes de Mme Guillouard et de Mme Kerleguer.

Les travaux ont été réalisés en interne.

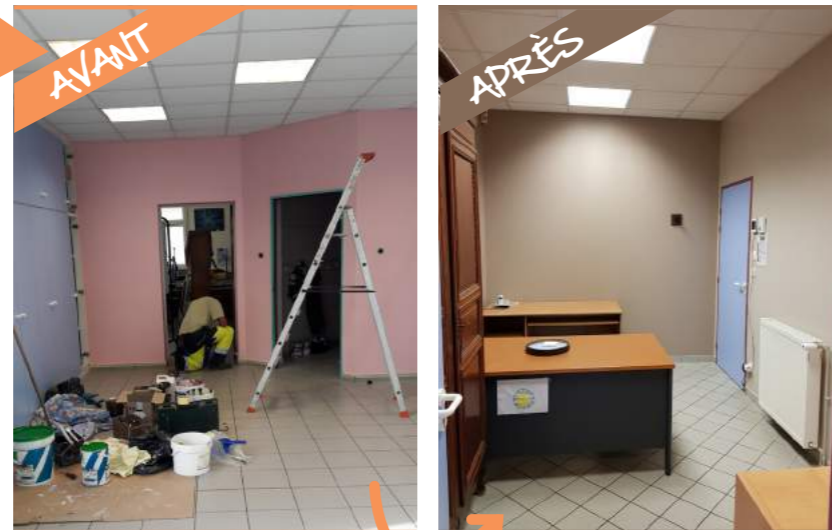
Montant des travaux : 991.78 €



> Le bureau de Mme Guillouard a aussi bénéficié d'une nouvelle peinture.

Les travaux ont été réalisés en interne.

Montant des travaux : 149.65 €



> Remise en conformité du compteur électrique de la salle des fêtes en remplaçant le compteur tarif bleu (inférieure ou égale à 36kVA) vers un compteur tarif jaune (Sup à 42kVA).

Les travaux ont été réalisés par l'Entreprise LUCE, pour le câblage, et ENEDIS.

Montant des travaux : 9 818.62 €



> C'est au tour de l'école maternelle de subir des transformations avec la création d'un bureau pour Mme Delaplanche avec aménagement de placards de rangement.

Les travaux ont été réalisés en interne et par l'Entreprise LUCE.

Montant des travaux : 1 051.54 €



Travaux

> ... Avec la remise en conformité du tableau électrique de l'école maternelle.

Les travaux ont été réalisés par l'Entreprise LUCE.

Montant des travaux : 932.68 €



> Rénovation des vestiaires et sanitaires du stade de football.

Les travaux ont été réalisés en interne.

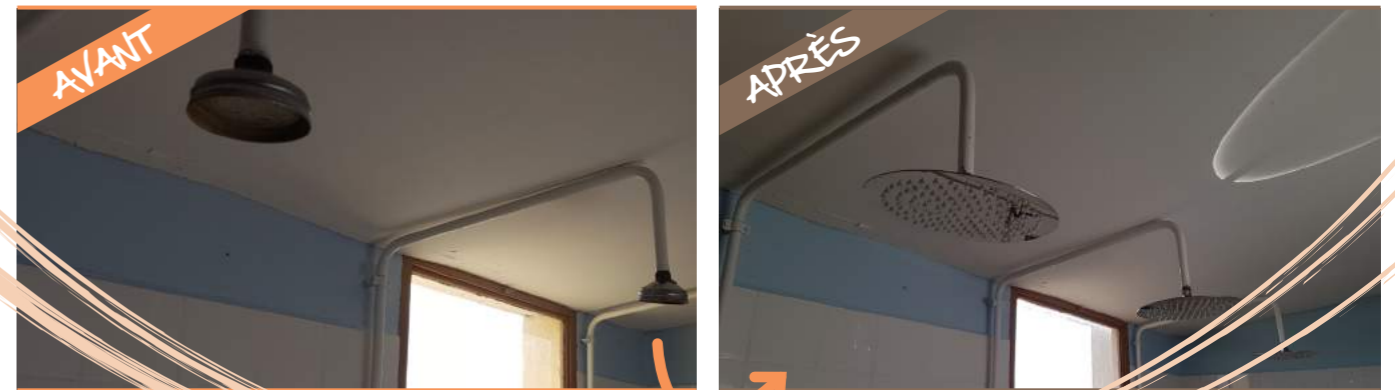
Montant des travaux : 781.96 €



> Des modifications ont été apportées dans les sanitaires de l'école maternelle avec l'installation d'un WC enfant supplémentaire.

Les travaux ont été réalisés en interne.

Montant des travaux : 291.71 €



> Remplacement des poteaux d'éclairage, sur le stade de football, avec fourniture et câblage de nouveaux projecteurs.

Les travaux ont été réalisés par la Société BOUYGUES et l'Entreprise LUCE.

Montant des travaux : 2 559.71 €



> Rénovation du panneau de basket qui se trouve sur le terrain de pétanque. Traitement anti corrosion et peinture.

Les travaux ont été réalisés en interne.

Travaux

> La rénovation de la salle polyvalente s'est achevée par le remplacement du tapis d'entrée.

Les travaux ont été réalisés en interne.

Montant des travaux : 139.92 €



> ... L'installation d'un câble pour permettre la fixation de décorations sans détériorer les murs

Les travaux ont été réalisés en interne.

Montant des travaux : 116 €

Ce principe a été repris dans le réfectoire.

Montant des travaux : 116.30 €



> Avec le temps, les chéneaux se sont détériorés, ils ont dû être remplacés.

Les travaux ont été réalisés par l'Entreprise DELAFENETRE.

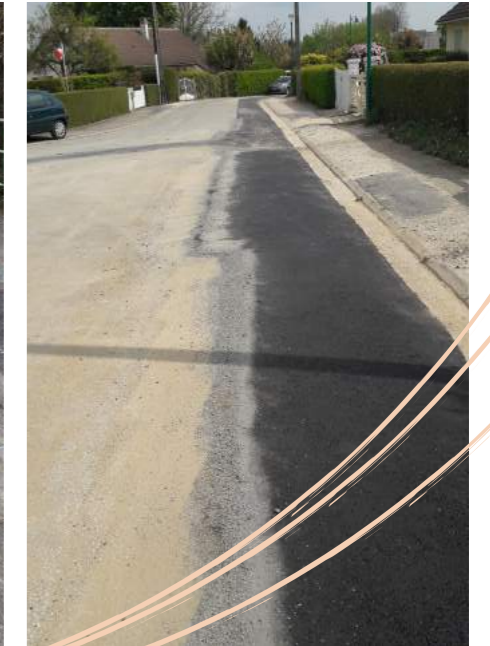
Montant des travaux : 3 445.20 €

Travaux - Voirie Métropole

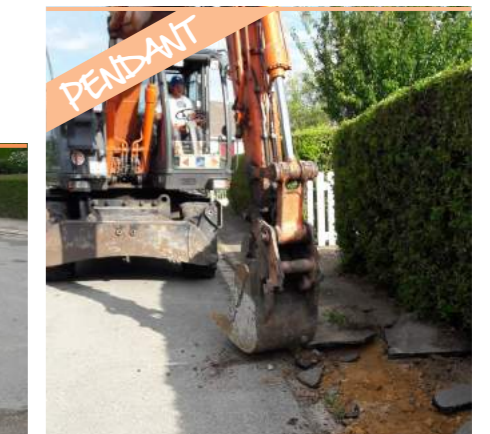
> Déflachage de la voirie RD63 direction Duclair et intersection Ancienne Route de Rouen.



> Travaux de canalisation dans le lotissement des 3 Cornets



> Rénovation des trottoirs Lotissement des 3 Cornets



Travaux - Voirie Métropole

> Rénovation voirie Le Bas Mouchel



> Remplacement des candélabres de la salle polyvalente et du lotissement de la Pommeraie.



> La Borne électrique installée au fond de la place de la Mairie est fonctionnelle.



➤ L'AD'AP - Agenda d'accessibilité programmée

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) permettent à tout gestionnaire ou propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) ou d'installation ouverte au public (IOP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après cette date et dans le respect des

obligations fixées par la loi du 11 février 2005. Un Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité, en contrepartie de la levée des risques de sanction.



> Réalisation d'une rampe d'accès PMR à la mairie.

Les travaux ont été réalisés par Francis MATTER Maçonnerie.

Montant total des travaux : 5 247 €



> Mise en place d'une signalisation des bâtiments communaux.

Les travaux ont été réalisés par la Société KANGOUROU.

Montant total des travaux : 5 268 €



➤ L'AD'AP - Agenda d'accessibilité programmée

> Réalisation d'une rampe d'accès PMR à l'école maternelle avec enduit.

Les travaux ont été réalisés par Francis MATTER Maçonnerie.

Montant total des travaux : 6 210 €



> Création d'un sanitaire PMR à la garderie.

Les travaux ont été réalisés par la Société AIRC2.

Montant total des travaux : 4 780.14€



... Avec l'élargissement de la porte intérieure de l'école maternelle



... Les travaux sont en cours, ils se termineront dans le premier semestre :

- signalisation des bâtiments communaux
- mise en place de gardes corps sur rampe à la mairie et à l'école maternelle

➤ Ferme de la Résistance

Le recueillement

Le samedi 22 juillet 2017 fut la commémoration de la tragédie de la Ferme de la Résistance, en mémoire des résistants fusillés le 22 juillet 1944.

La Ferme de la résistance se situe sur le territoire de la commune de Saint-Paër, à la limite de la commune de Bouville. Les résistants y avaient caché un important stock de munitions pour aider les alliés à freiner la retraite de l'occupant. Ces alliés combattaient à moins de 40 km de là.

Suite à la dénonciation des résistants par des Français, le 22 juillet 1944, la Gestapo a encerclé la ferme. Les sept résistants ne connaîtront jamais la libération : déportés dans les camps de la mort, tués au combat. Parmi eux, les frères Martin, qui se donnèrent la mort plutôt que d'être pris par l'ennemi. Cette tragédie doit rester dans les mémoires et se perpétuer aux nouvelles générations.

La cérémonie s'est déroulée en trois endroits, Pavilly, la ferme de la résistance et Saint-Paër.

Le cortège s'est recueilli sur les tombes des résistants au cimetière de Pavilly. Un discours de Monsieur DODANE, Délégué Départemental du Souvenir Français, relatant l'histoire de ces 4 résistants au moment du drame dans la ferme de la résistance. Monsieur FLEURY, Président du Comité du Souvenir du Général De Gaulle de la Vallée du Cailly a procédé à l'appel aux morts. Une minute de silence fut observée à l'égard des victimes.

Après le recueil et la levée de drapeaux autour des tombes avec le dépôt de gerbes sur les



quatre stèles par la municipalité de Pavilly, l'assistance a repris le chant de La Marseillaise en chœur.

L'assemblée s'est, par la suite, rendue à la ferme de la résistance, située sur Saint-Paër, pour se recueillir autour de la stèle érigée en l'honneur des quatre résistants.



La cérémonie a rassemblé beaucoup de monde, parmi lesquels des membres de la famille des disparus, des représentants du monde des combattants, des anciens combattants, des CATM, des représentants de l'Etat et les élus du Conseil municipal de Saint-Paër. La Marseillaise, reprise en chœur par l'assemblée, retentit dans la ferme.



➤ Ferme de la Résistance

Monsieur DEHEDIN, Président local du comité de Malaunay, a prononcé un discours sur le souvenir.

Les gerbes ont été déposées tour à tour par la famille MARTIN, Monsieur HIS, Maire de Saint-Paër accompagné de Monsieur BOUILLON, Député de la 5^{ème} circonscription de Seine Maritime, Monsieur DES GUEROTS, Président de l'Association des Anciens Combattants de Saint-Paër et Monsieur COUTEY, Maire de Malaunay accompagné de Madame VERHALLE, Maire de Bouville.



Le cortège des porte-drapeaux s'est dirigé vers Saint-Paër pour un recueillement sur le Monument aux Morts.

Monsieur HIS, Maire de Saint-Paër a prononcé son discours, accompagné de Monsieur NICOLLE, 2^{ème} Adjoint de Saint-Paër. Des gerbes ont été déposées, au pied du Monument aux morts, par Monsieur LEBLOND, Médaillé de la Légion d'Honneur et Monsieur DE GUEROTS, Président de l'Association des Anciens Combattants de Saint-Paër, suivis de Monsieur HIS, Maire et Monsieur BOUILLON, Député.



Le chant des partisans a été repris par la chorale.

Merci à l'Association OVERLAND qui nous fait l'honneur de sa présence depuis toutes ces années.

Une multitude de drapeaux français, des gerbes fleuries, des discours officiels ont marqué ce moment du souvenir à la ferme de la Résistance de Saint-Paër.



➤ Fête de la Moisson

Le dernier dimanche du mois d'Août est consacré à la traditionnelle Fête de la Moisson. Une messe célébrée par le Père LEJEUNE, en l'église de Saint-Paër, mettant à l'honneur le labeur de nos agriculteurs et des récoltes de l'année.

A cette occasion, l'église a été joliment décorée, comme à son habitude, par les Paroissiens de Saint Philibert et les bénévoles, qui font en sorte que chaque année l'émerveillement se lise sur les visages des visiteurs qui sont de plus en plus nombreux à se déplacer pour l'événement.

Les enfants ont mené la procession d'offrandes, accompagnés de la Chorale et des Paroissiens.

Merci à toutes celles et tous ceux qui font que cette tradition perdure et ne cesse d'attirer les citoyens à venir partager ce moment avec l'église. Un merci tout particulier à Monsieur MERCIER, qui depuis 1947 met toute sa dévotion et son énergie dans la gestion de l'église en la rendant agréable et vivante, accompagné de Madame LECOQ qui reprend le flambeau depuis quelques temps déjà, mais aussi la chorale présente chaque année qui par son chant, ensoleille l'église.

A la suite de la cérémonie, un vin d'honneur, offert par la municipalité, a été servi sur le parvis de l'église sous un soleil radieux.



Repas de nos Aînés

Le dernier dimanche du mois de Septembre, comme à son habitude, c'est dans une salle des fêtes rénovée que fut organisé le repas des aînés de Saint-Paër. Nos doyens du jour venus pour notre plus grand plaisir furent Madame Gilberte DESCAMPS, née le 01 mars 1926, 91 ans et Monsieur Henri BINARD, né le 23 juin 1928, 89 ans.

Monsieur Valère HIS, Maire, accompagné de Madame Pierrette CANU, Conseillère Départementale, et de Monsieur Christophe BOUILLON, Député, ont accueilli nos aînés avec un discours en remerciant toutes celles et ceux qui avaient répondu présents à cette traditionnelle manifestation, aux membres du CCAS, organisateurs de l'événement, mais aussi à ceux et celles qui n'ont pu se déplacer, nous espérons qu'ils pourront nous rejoindre lors de notre prochain rassemblement.

Monsieur Valère HIS a mis à l'honneur Madame Monique LEFEBVRE, Présidente du Club des Aînés, notre doyen Monsieur Henri BINARD et notre doyenne Madame Gilberte DESCAMPS présents. Monsieur Valère HIS a retracé l'actualité de notre commune, les événements passés et à venir.

A la suite des discours, l'apéritif a été servi par les membres du CCAS, les élus et leurs conjoints, suivi du repas préparé par l'Ets MALANDAIN Traiteur sur la commune de Bouville.

Un accueil chaleureux a été réservé à nos Aînés par la Troupe de Camille Alexandre, un artiste émerveillant la foule par ses tours de magie et son répertoire de chants, accompagné de son couple de danseurs qui ont emmené nos invités sur la piste de danse jusqu'en fin de journée.

En fin de repas, Monsieur Valère HIS et Madame Laure DEMANNEVILLE, Adjointe au CCAS, ont remis une rose aux bénévoles ayant aidé au service ; ainsi qu'un présent à la doyenne et au doyen. Une ambiance conviviale pour des invités d'exception.



Le concours des Jardins fleuris

Le samedi 21 octobre 2017, la Commission Fleurissement a eu le plaisir de remettre les Prix du Concours des Jardins fleuris de Saint-Paër. Le Jury a effectué sa visite au début du mois de juillet.

Cette année la Commission a organisé une visite du jardin du château de l'Aulnay, avec pour guides Monsieur et Madame DESGUERROTS, pour remercier les candidats de leur participation. Un véritable feu d'artifice de couleurs et de senteurs.

Suite au discours de Monsieur Bernard MAUROUARD, Adjoint au Fleurissement, est arrivé le classement tant attendu par les lauréats. Tous les concourants ont répondu présents et chacun est reparti avec un bon d'achat pour embellir leur jardin ainsi qu'une composition fleurie, remis par le Conseil Municipal présent.

Félicitations à toutes et à tous, vous contribuez au fleurissement de notre jolie commune !

Au passage, profitons-en pour remercier nos employés communaux pour l'entretien de nos espaces verts et parterres fleuris.

Un vin d'honneur, préparé par l'équipe Fête et cérémonie, a été offert pour clore cet instant convivial.



Jardins visibles de la Rue

PARIS Nicole
CACHELEUX Marie
GAILLARDON Jean
LEBLOND Jean
ROULAND Micheline
BINARD Henri
VIGREUX Roland

DELABRIERE Jacques
COIGNARD Raymond
ISAAC Moïsette
VIGER Odile
DUTHIL Yvette
VIGREUX Jean Louis

Jardins Paysagers

HERICHER Ginette
LEFEBVRE Monique
FERCOQ Marie-Line
GODARD Michel

LIBERGE Marie
DRACY Christian
BATAILLE Gilbert

➤ Le 11 Novembre - Armistice 1918

Lundi 11 novembre 1918, 11 heures : dans toute la France, les cloches sonnent à la volée. Au front, les clairons bondissent sur les parapets et sonnent le « Cessez-le-Feu », « Levez-vous », « Au Drapeau ». La « Marseillaise » jaillit à pleins poumons des tranchées. Même soulagement en face, dans le camp allemand. Pour la première fois depuis quatre ans, Français et Allemands peuvent se regarder sans s'entretuer. Un armistice (arrêt des combats) a été conclu le matin entre les Alliés et l'Allemagne, dernière des Puissances Centrales à rendre les armes. Il laisse derrière lui huit millions de morts et six millions de mutilés. Les survivants ont perdu la foi dans les valeurs morales et spirituelles qui ont fait la grandeur et l'unité de l'Europe. Mais ils veulent croire que cette guerre qui s'achève restera la dernière de l'Histoire, la « der des der » ...



C'est sous une pluie battante et glaciale que la cérémonie s'est déroulée. Malgré ce temps maussade, les fidèles ne manquaient pas au rassemblement.

Monsieur Valère HIS, Maire et Monsieur Philippe DES GUERROTS, Président des Anciens Combattants, ont déposé conjointement deux gerbes au pied de la stèle communale en mémoire de nos soldats tombés pour la France.

Monsieur Jean Pierre ROUSSEL a procédé à l'appel aux morts suivi de la Chorale orchestrée par Monsieur Henri MERCIER reprenant la Marseillaise en chœur avec l'assistance. Monsieur Philippe DES GUERROTS a retracé un épisode de l'histoire de la Première Guerre Mondiale, rappelant les conditions de vie extrêmes des soldats dans les tranchées.



A la fin de la cérémonie, Monsieur Valère HIS, maire, invita les personnes présentes au traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité.



➤ Le goûter de Noël de nos Aînés

Le CCAS a organisé son traditionnel goûter de Noël pour les aînés, le samedi 08 décembre après-midi.

A l'occasion du centenaire de Bourvil, Yannick Dumont est venu nous présenter son spectacle « De Bourville ... à Bourvil » qui nous plonge dans l'univers de l'artiste à travers ses chansons et ses monologues. Yannick a repris l'ensemble de l'œuvre de cet immense artiste qui a su conquérir tout genre de public, dans un show plein de tendresse et d'humour.

A l'issue du spectacle, les invités ont rejoint leur place, pour déguster le goûter offert et servi par le CCAS, ainsi que les membres du Conseil Municipal présents.

L'après-midi s'est déroulé dans une ambiance festive, chacun a pu repartir accompagné de son colis de fin d'année.



Collecte Samu Social

Action du CCAS au profit du SAMU SOCIAL 76

Le CCAS a renouvelé pour 2018 sa collecte au profit du SAMU SOCIAL 76 le vendredi 12 janvier et samedi 13 janvier.

Vous avez encore été très nombreux cette année à répondre et nous en sommes très heureux.

Madame Dominique LASNEZ, Vice-Présidente du SAMU SOCIAL 76, Monsieur le Maire et les membres du CCAS tiennent à vous remercier pour vos généreux dons.

« Le propre de la solidarité, c'est de ne point admettre d'exclusion. »
Victor Hugo

COMMUNE DE Saint-Paër 115

Le CCAS de Saint-Paër organise une collecte au profit du SAMU SOCIAL

Vos dons sont les bienvenus, et nous avons besoin :

- Vêtements chauds toutes tailles (adulte / enfant)
- Couvertures
- Bonnets - Echarpes - Gants
- Linges de toilette (serviettes et gants)
- Petites bouteilles d' eau

Votre don est à déposer en Mairie :

- le vendredi 27 janvier de 14h à 18h30
- le samedi 28 janvier de 10h à 12h

PAS DE GÂCHIS FAISONS LE TRI

Merci !



Vœux de la municipalité au personnel communal

Le 9 janvier 2018, Monsieur le Maire, accompagné des élus, a adressé ses vœux aux agents territoriaux retraçant dans un discours les événements qui ont marqué l'année écoulée : le départ de Sandie MALLARD, remplacée par Clarisse MAHE, en contrat aidé, mais aussi l'intégration de Magali FORESTIER en tant qu'Agent de la fonction publique à temps partiel. Une communauté d'hommes et de femmes qui unissent leurs compétences, leurs savoir-faire et leurs talents au service de notre commune.

L'assistance a ensuite partagé le verre de l'amitié et dégusté des petits fours préparés par Gilbert Delaune.



Vœux
Vœux
Vœux
Vœux

➤ Vœux de la Municipalité

Le 19 janvier 2018, la municipalité avait invité les habitants de la commune pour la présentation des vœux. Monsieur Valère HIS, maire, était entouré des membres du Conseil municipal, de Madame Pierrette CANU, Conseillère Départementale et Monsieur Christophe BOUILLON, Député de Seine Maritime, des représentants de la Métropole Rouen Normandie.



Madame Carole POLLET, Secrétaire générale de mairie, a ouvert la cérémonie en présentant ses vœux, ainsi qu'au nom des employés communaux, aux Saint-Paërois et aux élus du conseil municipal.

Monsieur Valère HIS, maire, remercia les personnalités ainsi que les habitants, d'avoir répondu présents à l'invitation, il remercia les agents communaux qui participent activement, chacun dans son domaine, à apporter un cadre de vie des plus agréables aux habitants. Puis relata les événements de l'année passée, dans le Monde et en France, avec les élections présidentielles des Etats Unis d'Amérique et de la France, les attentats qui ont touché l'Angleterre, mais aussi dans le Monde. L'investissement personnel du monde associatif dans la commune, qui participe activement au développement et à l'animation de la vie locale. Cette année, ce sont près de 90 délibérations qui ont été enregistrées par les services de la Préfecture.

Monsieur le maire se félicite du partenariat avec la Maison des Jeunes de Duclair qui perdure depuis plusieurs années dans le cadre des activités périscolaires et de centre de loisirs, des activités ludiques animées conjointement avec le personnel communal. Activités périscolaires qui cesseront à compter de septembre prochain avec le retour de la semaine de 4 jours, suite au choix d'une large majorité des parents concertés en début d'année scolaire.

Madame la Sénatrice. Comme annoncé en 2017, le dossier de mise en conformité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite est enfin opérationnel ; un travail conséquent et fastidieux, les premiers travaux ont débuté à la mairie et aux écoles, par la création de rampes d'accès, la signalétique des accès aux bâtiments, les travaux continueront en 2018 avec les salles communales, l'église et le cimetière. Le stade de football a aussi été rénové : le remplacement des poteaux d'éclairage et la réfection des sanitaires.

Les travaux de réfection des bâtiments communaux ont été multiples en 2017 : l'école Raymond Basile a été entièrement repeinte, pour donner un cadre de vie accueillant aux enseignants ainsi qu'aux élèves ; les premiers travaux de l'école Jacques Yves Cousteau ont commencé avec la création d'un bureau pour Mme La Directrice, les travaux continueront sur 2018.

Il est à noter que les travaux entrepris ont été principalement réalisés par nos agents communaux, donc à moindre coût pour la collectivité. Un Plan de Sauvegarde Communal a été élaboré avec l'aide du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec, ce document contient toutes les procédures à mettre en œuvre en cas de situation à risque fort météorologique ou industriel.

Les travaux de la salle polyvalente ont pris fin cette année, avec le remplacement des chenaux entre autres. Dans la suite logique, la cuisine de la salle des fêtes est devenue plus fonctionnelle, avec l'équipement de nouveaux matériels de cuisson, de conservation et de préparation, dans un cadre entièrement rénové. Les travaux continueront sur 2018. Un challenge de taille pour notre commune : le maintien du commerce local. Implantés depuis un peu plus de deux ans, les commerçants ont émis le souhait de s'agrandir côté bar, afin d'offrir un point de restauration rapide pour les gens de passage. Le financement de l'opération se fera avec l'aide de la Métropole et de l'enveloppe parlementaire de

La Métropole Rouen Normandie est restée active sur notre commune, avec l'effacement des réseaux et le remplacement des candélabres au lotissement des 3 Cornets, avec la remise d'un nouvel enrobé sur les trottoirs et la création d'un parking, mais aussi l'installation d'une borne électrique sur la place de la Mairie, le remplacement des candélabres du lotissement de la Pommeraie et de la salle polyvalente et une portion de voirie du Bas Mouchel.

Pour 2018, les travaux continueront sur la commune, avec le soutènement du talus sur le chemin du Bois Groult, les effacements des réseaux au hameau du Paulu et bien d'autres encore.

situation se rétablira au mieux au 1^{er} septembre prochain.

Monsieur le maire a aussi évoqué la fermeture de la route de Bouville, pour un risque de sécurité, du fait de la présence d'une bétouille sous la route et en aval de l'axe de passage des eaux de ruissellement, d'où l'affaissement de la chaussée, contraignant les habitants à contourner cette route afin de se rendre dans le centre du village. La Métropole, le S.M.B.V.A.S. et la Commune travaillent conjointement sur ce dossier, des sondages sont en cours, les rapports sont attendus d'ici peu. Au regard des contraintes administratives, des délais de réalisation des travaux, la

Monsieur le maire se réjouit d'annoncer que la situation financière de la commune est plus que bonne, l'excédent de fonctionnement a presque doublé grâce à une bonne maîtrise des dépenses et des recettes, mis aussi que la commune poursuit sa volonté de maîtriser sa fiscalité locale en baissant sa taxe d'habitation et son impôt foncier bâti au détriment de la taxe ordures ménagères qui augmente chaque année.

Monsieur le maire a aussi abordé les projets à venir, comme la création d'un city stade et lancer une réflexion sur le devenir de la maison Joly avec la création de locaux communaux.



Monsieur le maire conclut son discours en remerciant le personnel communal dans son implication, les associations communales dans l'animation du village, les corps constitués de la gendarmerie et des pompiers ainsi que les Officiels présents.

Un diaporama a été projeté, retraçant l'année 2017 en image et en musique.

Madame Pierrette CANU, Conseillère Départementale, a prononcé son discours en soulignant le maintien du dynamisme de la commune en 2017 et se réjouit que les subventions versées par le département aient contribué à l'amélioration du cadre de vie Saint-Paërois.



Comme chaque année, il est de coutume de mettre une personnalité à l'honneur, parmi les personnes présentes dans l'assistance, ce sont Mesdames Yolande LEVASSEUR et Magali FORESTIER, qui s'investissent quotidiennement pour les enfants des écoles, notamment sur le temps d'activités périscolaire.



La soirée s'est terminée autour d'un buffet offert par la municipalité et confectionné par Gilbert Delaune de la Commission Fête et Cérémonie où chacun a pu savourer un moment convivial et d'échange.



➤ Association Féminine de Saint-Paër

Ce jeudi 7 septembre 2017, c'était «la rentrée» pour les adhérentes de l'association des activités féminines de notre commune. Nous comptons 24 adhésions.

Nous pouvons donc dire que cette association a une bonne raison d'exister puisqu'elle réunit, chaque jeudi, pendant 3 heures des adeptes du tricot, couture, broderie, carterie... dans la convivialité et les échanges de bons procédés.

Une visite au salon «Créativa» (en septembre au parc des expositions de Rouen) a amené certaines d'entre nous à glaner les nouveautés intéressantes. Outre le fait de s'approvisionner en différents matériels (images 3D, outils...), les visiteuses sont revenues avec une idée originale : «le kirigami». Au Japon, ce terme «kirigami» désigne l'art du découpage du papier (kiri : couper, kami : papier). Ne pas confondre avec «origami» (plier le papier).

Après avoir étudié le livre «explicatif», photocopié des modèles, certaines d'entre nous ont essayé de réaliser les cartes modèles. C'est là que nous avons

pris conscience que le kirigami est un art délicat, mais... nous y arriverons.

Le 30 novembre, un covoiturage s'organise pour emmener les Saint-Paëroises à Yvetot. C'est un spectacle en chansons, des années 60 à 80 par une troupe habituée à se produire au théâtre de cette ville cauchoise, qui nous attend.

Un bon après-midi de détente avec les artistes de «souvenirs, souvenirs» que toutes nos spectatrices ont apprécié.

Les fêtes de Noël approchent, la dernière page du calendrier 2017 se tourne, alors :

BONNES FÊTES À TOUS

Pour l'Association Féminine de Saint-Paër



➤ Association Gymnastique de Saint-Paër

C'est avec une grande satisfaction pour l'assiduité à la participation aux différents cours de gymnastique que nous finissons cette année 2017.

Nos adhérentes apprécient la demi-heure supplémentaire de stretching qui, depuis septembre, fait suite au cours de gym douce du vendredi matin. Le nombre global de participants est identique à la saison dernière, quelques départs mais de nouveaux adhérents nous ont rejoints.

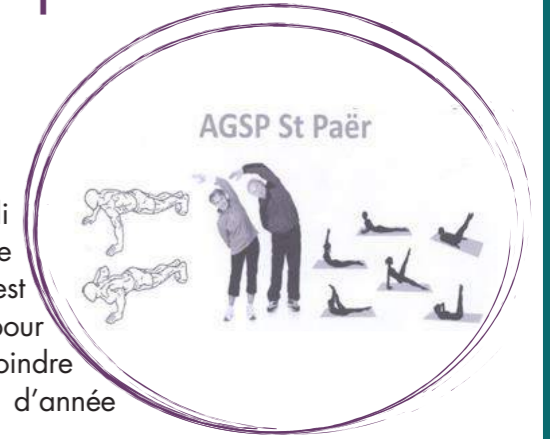
C'est toujours avec entrain et dans la bonne humeur que nous nous retrouvons chaque lundi, mardi

et vendredi durant l'année scolaire. Il n'est pas trop tard pour venir nous rejoindre en ce début d'année nouvelle...

Alors, rendez vous le lundi 8 janvier 2018 pour la remise en forme après les fêtes de fin d'année ...

Bonnes Fêtes, bonne santé et à bientôt ...

Marie Ange Lancien, Présidente de l'AGSP



Meilleurs voeux de bonheur et santé...



La Vie Associative

➤ Association des Parents d'Élèves de Saint-Paër

Après des vacances bien méritées pour toute l'équipe de l'Association des Parents d'Élèves, les activités reprennent avec la rentrée des classes.

Le 29 octobre a eu lieu notre Loto d'Automne réunissant 250 joueurs, pour une dotation de 2 500 €. De très beaux lots étaient à gagner comme un séjour pour 4 personnes 2 jours/1 nuit à Disneyland Paris, des bons d'achats, ordinateur portable, téléviseur.

Le samedi 16 décembre, ont eu lieu les animations de Noël pour les enfants scolarisés sur la commune :

- * Les plus petits se sont amusés autour de divers jeux musicaux entrecoupés par la venue du Chat Botté et d'un Renne, et ce avant la visite du Père Noël pour la traditionnelle distribution de friandises.
- * Pour les grands, l'association a renouvelé la «Boum de Noël» tant attendue par les enfants.

Cet après-midi festif a rassemblé 115 petits Saint-Paërois.



La joie des petits avec les mascottes



Les grands avant la Boom



Le renne et le Chat Botté venus rendre visite aux petits

À vos agendas :

- Au cours du premier semestre 2018 un nouveau Loto sera organisé.
- Le dimanche 18 mars 2018 aura lieu la foire à tout couverte dans la salle polyvalente.
- Le dimanche 22 avril, nous organiserons en partenariat avec les enseignants des écoles maternelle et élémentaire une déambulation carnavalesque dans les rues du centre-bourg. Nous espérons vous voir nombreux sur les trottoirs pour applaudir les enfants.

Nous vous souhaitons une très belle année 2018.

*Le Président
Wilfried DURIEU*

➤ Association Saint-Paër en fête

2017 n'a pas échappé à la règle des fins d'années intenses pour notre association, avec l'organisation de 4 manifestations ayant remporté de vifs succès.

Pour rappel :

Le 1^{er} Octobre :

Bourse puériculture et jouets
- 60 exposants et de nombreux visiteurs

Le 19 Novembre :

Thé dansant animé par «Duo Lacroix»
- 125 danseurs présents

Le 3 Décembre :

Marché de Noël
- 28 exposants dans une ambiance chaleureuse

Le 17 Décembre :

Loto de Noël
- 300 joueurs pour plus de 3 000 euros de lots

Concernant les manifestations à venir :

Le 24 Mars :

Soirée «africaine» : Repas + danses folkloriques

Le 15 Avril :

Bourse puériculture et jouets

Les 26 et 27 Mai :

Fête communale : Pétanque + Repas champêtre - Feu d'artifice - Vide grenier

Le 9 Juin :

Journée au parc zoologique de Cerza

Pour retrouver toute l'actualité de notre association, rendez-vous sur notre page Facebook :

Association Saint-Paër en fête.

Encore merci pour vos commentaires, photos, questions, inscriptions déjà déposés.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2018 à tous.

Emmanuel Rozat (Président), Bernard et Nicole Lemonier, Yvonne Créte, Bénédicte Godard, Marie-Line Fercoq, Sophie Rozat, Julien Vincent, Thierry Beaufiles, Pascale Gribouval, Tony Tassery.



ASL Saint-Paër Football

Le Club et la Municipalité se partagent la réfection des vestiaires et du club house. Avec ses 2 équipes : 1 matin et 1 après-midi, soit 43 licenciés. Nous recherchons encore des nouveaux joueurs et dirigeants pour continuer à développer le club de football de Saint-Paër.

Avec des nouveaux sponsors :

- > Les 3 Brasseurs à Barentin qui a offert un nouveau jeu de maillots.
- > Intermarché de Saint Pierre de Varengville, fidèle partenaire, que le club remercie.

Nouvelle saison, nouveau bureau :

- Président : Guillaume Lebertois
- Vice-président : Arnaud Saegaert
- Secrétaire : Mickael Lefebvre
- Secrétaire adjoint : Ophélie Leboucher
- Trésorier : Kévin Moy
- Trésorier adjoint : Romain Planchon
- Membres : Julien Mauger, Auguste Langele, Sébastien Godalier

Pour tout renseignement :

Contactez-nous au 02 76 52 14 23 (commerce du bourg) ou au 06 18 09 45 81.



1FOTEAM Club Informatique de Saint-Paër

C'est avec plaisir que nous avons réalisé des montages, calendriers, cartes de fêtes pour cette fin d'année 2017. Les adhérents de notre club ont contribué à progresser avec le logiciel Photofiltre selon leurs désirs et leurs possibilités.

Nous essaierons de continuer dans cette optique pour parfaire nos travaux photos. Notre club 1foteam compte bien avancer

vers 2018 en célébrant la tradition de la galette des rois qui réunira dans la bonne humeur tous les membres de l'association.

Dans cette attente, nous souhaitons à tous de Bonnes Fêtes !!



Club de Sculpture

L'association sculpture de Saint-Paër organisera son exposition les 7 et 8 avril 2018.

Des artistes du métier du bois et de la sculpture se réuniront durant ces deux jours, outil en main, pour dialoguer, partager leur passion et leur savoir-faire avec le public :

- Sculptures,
- Jouets en bois,
- Tourneurs,
- Vieux outils ...

Patrick NEVEU, Président de l'association, les membres du club ainsi que l'animateur se tiennent à votre disposition pour toutes les personnes intéressées par la sculpture.

L'atelier ouvre ses portes tous les vendredis après-midi de 15h00 à 19h00.

Pour tout renseignement complémentaire merci de bien vouloir prendre contact avec Monsieur Patrick NEVEU au 02 35 37 87 84.



30 Bornes 2018

C'est le dimanche **25 février** qu'aura lieu la 23^{ème} édition des 30 Bornes de St-Paër. Six à sept cents coureurs sont attendus sur le 30 km Individuel (sur le 30 km Relais par équipe de 3 et sur le 10 km Marche (marches athlétique, nordique ou de randonnée). Le départ du 30 km sera donné à 10:00 et celui de la marche à 10:10.

Lors de la 22^{ème} édition, l'association s'est impliquée pour deux causes solidaires, celle des Donneurs de sang de la Seine-Maritime et celle des Chiens guides d'aveugles. Cela a motivé nos efforts d'organisation et nous avons décidé de nous inscrire à nouveau dans cette démarche au bénéfice cette année du **SAMU SOCIAL** et de l'association **FRANCE LYMPHOMES ESPOIR**.

Pour le SAMU SOCIAL, une collecte de chaussures de sport sera organisée. Vous pourrez déposer vos chaussures en bon état, propres et nouées entre elles. Elles seront offertes aux sans abris.

Pour FRANCE LYMPHOMES ESPOIR, une **marche solidaire** d'environ 6,5 km, dénommée «**la Lymphogeoise**» partira à 09:30. Un droit d'engagement ou plutôt un geste de générosité de 10€ sera demandé à chaque participant. Ces 10€ seront entièrement reversés à l'association FLE. Il ne s'agira pas d'une compétition donc il n'y aura pas de classement ni de certificat médical à produire. Nous vous invitons à participer soit en vous inscrivant à cette

Programme du dimanche 25 février :

- 08:30 - Ouverture du stand de France LYMPHOMES ESPOIR
Inscription à la Marche solidaire «la Lymphogeoise»
Collecte de chaussures de sport au bénéfice du SAMU SOCIAL
- 09:30 - Départ de «la Lymphogeoise» 6,5 km à allure libre.
- 09:55 - Tour d'honneur
- 10:00 - Départ du 30 Bornes (Individuel(le)s et relais)
- 10:10 - Départ du 10 km Marche (athlétique, nordique ou randonnée).
- 10:15 - Arrivée de «la Lymphogeoise»
- 10:55 - Arrivée du 10 km Marche
- 11:30 - Podium du 10 km Marche (sur la place)
- 11:40 - Arrivée du 30 Bornes



marche ou en faisant un don le jour même au stand de FLE. Merci pour votre généreuse contribution.

Cette année, l'invité(e) d'honneur ne sera pas une personnalité mais une association. Une association qui nous tient particulièrement à cœur, **l'Entente Mt-St-Aignan/Maromme**, coorganisatrice des 30 Bornes depuis maintenant 20 ans ! Et 20 ans, cela se fête !

Pour la réussite de la manifestation, 130 bénévoles vont œuvrer tout au long du week-end des 24 et 25 février. Un grand merci à eux. N'hésitez pas à vous faire connaître si vous souhaitez nous prêter main forte.

(les30bornesdest-paer@wanadoo.fr)



- 13:00 - Interviews de l'invité d'honneur, du représentant FLE, ... (salle polyvalente)
- 13:30 - Proclamation des résultats
- 16:00 - Fin de la 23^{ème} édition des 30 Bornes de St-Paër 2018

Comme les années passées, l'inscription aux 30 km (individuel(le)s et relais) ainsi qu'au 10 km Marche est gratuite pour les habitants de St-Paër. Nous espérons que vous serez encore plus nombreux que l'année dernière. Bulletins d'inscriptions disponibles en mairie ou au Café de la Place.

Alors, à vos baskets ! Ou tout simplement sur le parcours pour encourager les coureurs !

Pour Les 30 Bornes, Jean-Paul Godard

Notre site www.30bornes.co et notre page Facebook **30 bornes ST Paer**.

Inondation du 10 Mai 2000

Un orage éclata dans la région de Barentin dans la soirée du 10 mai 2000. Les précipitations suivirent les pentes des vallons en déversant des flots torrentiels. Leur violence fut particulièrement marquée au Paulu où les eaux gonflées de la vallée de l'Austreberthe rencontrèrent celles qui furent déversées en un instant par le vallon de Saint-Paër.

Le flot de l'Austreberthe, d'un débit estimé à 40 mètres cubes par seconde (près de deux fois la crue centennale) submergea Barentin vers 20h00, le Paulu vers 22h00, le Bas Aulnay vers minuit et Duclair 2 heures plus tard. Il se chargea des eaux déversées par le vallon. Ces dernières, un temps contenues par des remblais cédant les uns après les autres comme des dominos, formèrent une tête boueuse qui emporta des morceaux de routes et submergea tout sur son passage en quelques minutes.

La violence fut extrême, notamment lorsque le ponceau de l'impasse du Glu céda. L'énergie du

flot et le volume de l'eau étaient tels que plusieurs habitations surplombant le vallon reçurent la vague de plein fouet et que d'autres, situées à trois mètres de hauteur au-dessus du vallon, furent submergées par plus d'un mètre d'eau.

Au-delà des quantités d'eau et des amas impressionnants de terre et de gravats déplacés, 13 habitations du Paulu furent gravement sinistrées et des tronçons de routes emportés. Plus en aval, aux Vieux, où le pont non submergé résista au flot qui le déborda sur les côtés, une quinzaine d'habitations fut inondée. Du Bas Monthiard au Bas Aulnay, où le pont fut emporté, la vallée fut submergée par environ 80 centimètres d'eau avant que son niveau ne commence à baisser progressivement vers 1h00 du matin.

Extrait «Du Pays de nos Pères au Monde des Campagnes»



Impasse du Glu le lendemain de la crue du 10 mai 2000 (DIREN)

Talweg sec du Paulu le lendemain de la crue du 10 mai 2000 (DIREN)

